J.CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRE INDÉPENDANT
AUDECIA
AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL
GESTION SOCIALE

ADMINISTRATEURS
J.C. GERMAIN
J. DREVETON
F. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES
L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE VAUCLUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex

Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com

www.jcausse.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2022

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
285 Rue Raoul Follereau
84000 AVIGNON

Aux membres du Comité,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE VAUCLUSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Excédent ..... 41 542 €*
- *Total de bilan ..... 1 760 188 €*
- *Total produits d'exploitation ..... 465 822 €*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE VAUCLUSE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui

concerne les affectations comptables et plans d'amortissement de l'ensemble immobilier Maison Ligue mise en service au cours de cet exercice.

✓ **Règles et principes comptables**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe suite à la mise en application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 21 mars 2023

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIES
Gilles ARBONA
Commissaire aux Comptes Associé

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences,marques	293	293		
. Autres				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains	100 000		100 000	100 000
. Constructions	800 778	17 787	782 991	
. Installations tech., matériels, outillage				
. Autres	46 395	22 733	23 662	847
. Immobilisations corporelles en cours				117 162
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	16 000		16 000	16 000
. Prêts				
. Autres	130		130	130
Total	963 596	40 813	922 783	234 138
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 318	10	3 308	3 513
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés				
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	114 964		114 964	61 819
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	716 250		716 250	919 237
Charges constatées d'avance	2 883		2 883	2 883
Total	837 415	10	837 405	987 452
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	1 801 011	40 823	1 760 188	1 221 590

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	1 087 544	983 466
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	41 542	104 078
Situation nette (sous-total)	1 129 086	1 087 544
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	72 000	
Provisions réglementées		
Total	1 201 086	1 087 544
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		15 000
Total		15 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	423 828	
Emprunts et dettes financières diverses	20	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 419	44 553
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 321	6 903
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 513	67 571
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total	559 102	119 046
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 760 188	1 221 590

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ASSA CD 84 LA LIGUE CONTRE LE CANC

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% PE	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% PE	Var. en val. annuelle en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	23 832	5,12	24 392	5,14	-560	-2,30
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens	1 354	0,29	921	0,19	433	46,98
dont ventes de dons en nature						
- ventes de prestations de services	16 241	3,49	17 236	3,63	-996	-5,78
dont parrainages			*64*	*0,01*	*-64*	*-100,00*
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subv. d'exploi.						
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels	318 826	68,44	290 474	61,20	28 352	9,76
Mécénats	4 000	0,86	5 400	1,14	-1 400	-25,93
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	85 401	18,33	136 163	28,69	-50 762	-37,28
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	1 170	0,25	25	0,01	1 145	######
Utilisations des fonds dédiés	15 000	3,22			15 000	######
Autres produits			0	0,00	-0	-100,00
Total	**465 822**	**100,00**	**474 611**	**100,00**	**-8 788**	**-1,85**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	443	0,10	117	0,02	326	278,66
Variation de stocks	291	0,06	1 000	0,21	-709	-70,86
Autres achats et charges externes	178 572	38,33	132 818	27,98	45 753	34,45
Aides financières	145 009	31,13	152 066	32,04	-7 057	-4,64
Impôts, taxes et versements assimilés	163	0,03	6 349	1,34	-6 186	-97,43
Salaires et traitements	45 182	9,70	34 873	7,35	10 309	29,56
Charges sociales	14 694	3,15	12 324	2,60	2 370	19,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 466	4,18	825	0,17	18 641	######
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés			15 000	3,16	-15 000	-100,00
Autres charges	22 752	4,88	18 774	3,96	3 978	21,19
Total	**426 572**	**91,57**	**374 146**	**78,83**	**52 426**	**14,01**
Résultat d'exploitation	**39 251**	**8,43**	**100 465**	**21,17**	**-61 214**	**-60,93**
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 882	1,05	3 773	0,79	1 109	29,40
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
Total	**4 882**	**1,05**	**3 773**	**0,79**	**1 109**	**29,40**
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 543	0,55			2 543	######
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	**2 543**	**0,55**			**2 543**	**######**
Résultat financier	**2 339**	**0,50**	**3 773**	**0,79**	**-1 434**	**-38,00**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% PE	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% PE	Var. en val. annuelle en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 590	8,93	104 238	21,96	-62 648	-60,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	23	0,01			23	######
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciatio et transferts de charges						
Total	23	0,01			23	######
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	71	0,02	160	0,03	-89	-55,37
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total	71	0,02	160	0,03	-89	-55,37
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-48	-0,01	-160	-0,03	112	69,96
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	470 728		478 384		-7 656	-1,60
TOTAL DES CHARGES	429 186		374 306		54 880	14,66
EXCEDENT OU DEFICIT	41 542	8,92	104 078	21,93	-62 536	-60,09
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	32 586		30 858		1 728	5,60
Total	32 586		30 858		1 728	5,60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole	32 586		30 858		1 728	5,60
Total	32 586		30 858		1 728	5,60

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022

TABLE DES MATIERES

1. **PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE** 4

1.1. OBJET SOCIAL 4
1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES 4
1.3. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES** 6

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1. Préambule 6
2.1.2. Cadre légal de référence 6
2.2. DÉROGATIONS 6
2.2.1. Cotisation des Comités Départementaux 6

3. **INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN** 7

3.1. NOTES SUR LE BILAN ACTIF 7
3.1.1. Principes généraux 7
3.1.2. État de l'actif immobilisé (brut) 7
3.1.2.1. Détail des colonnes « B et C » 8
3.1.3. Amortissements de l'actif immobilisé 8
3.1.4. Méthode et durées d'amortissements 9
3.1.5. Tableau de variation des immobilisations financières 9
3.1.6. Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2021 9
3.1.7. Stocks 10
3.1.8. Etat des échéances des créances 10
3.1.9. Tableaux des dépréciations 10
3.1.10. Disponibilités 11
3.1.11. Produits à recevoir par postes du bilan 11
3.1.12. Charges constatées d'avance 11
3.2. NOTES SUR LE BILAN PASSIF 12
3.2.1. Tableau de variation des fonds propres 12
3.2.2. Fonds dédiés 13
3.2.3. Provisions pour risques et charges 14
3.2.3.1. Tableau de variation 14
3.2.3.2. Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 14
3.2.4. Dettes 14
3.2.4.1. Etat des échéances 14
3.2.4.2. Détail des dettes fiscales et sociales 15
3.2.5. Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) 15
3.3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 15

4. **INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT** 16

4.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 16
4.2. PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 17
4.2.1. Produits liés à la générosité du public 17
4.2.1.1. Cotisations sans contrepartie 17
4.2.1.2. Dons manuels 17
4.2.1.3. Mécénat 17
4.2.1.4. Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) 17
4.2.2. Produits non liés à la générosité du public 18
4.2.2.1. Parrainage des entreprises 18
4.2.2.2. Contributions financières sans contrepartie 18
4.2.2.3. Autres produits non liés à la générosité du public 18

4.2.3. Subventions et autres concours publics 19
4.2.4. Reprises sur provisions et dépréciations 19
4.2.5. Utilisations des fonds dédiés 19
4.3. CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 19
4.3.1. Modalités de répartition des charges 19
4.3.2. Missions sociales 20
4.3.3. Frais de recherche de fonds 21
4.3.3.1. Frais d'appel à la générosité du public 21
4.3.3.2. Frais de recherches des autres ressources 21
4.3.4. Frais de fonctionnement 21
4.3.5. Dotations aux provisions et dépréciations 21
4.3.6. Reports en fonds dédiés de l'exercice 22
4.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 22
4.4.1. Principes généraux 22
4.4.2. Principes de valorisation 22
4.5. TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET LE CROD 23
4.6. AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 24
4.6.1. Honoraires des commissaires-aux-comptes 24
4.6.2. Charges et produits exceptionnels 24
4.7. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 25
4.7.1. Compte d'Emploi des Ressources (CER) 25-26
4.7.2. Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 27
4.7.3. Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 27

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 28

5.1. AUTRES INFORMATIONS 28
5.1.1. Informations relatives aux bénévoles 28
5.1.2. Informations relatives au personnel salarié 28
5.1.3. Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 29
5.1.4. Certification du nombre d'adhérents 29

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;

- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

-
- Reprise des fonds dédiés de 15 000€, les fonds ont été utilisés pour les secours financiers,
-
- Construction de nouveaux locaux maison ligue Axel Khan remise des clés le 21/07/2022.
- Coût total du bâtiment 772 914€,
- Coût des aménagements, informatiques, mobiliers : 52 357,60€
- Financements de la constructions par emprunt pour 450 000€ et par subventions d'investissements pour 72 000€ (AG2R la mondial pour 12 000€ et la Région sud pour 60 000€)

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	293			293
Immobilisations corporelles	239 063	825 272	117 162	947 173
Immobilisations financières	16 130			16 130
Total	255 486	825 272	117 162	963 596

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**
→ …		
Immobilisations corporelles	**825 272**	**117 162**
construction	772 914	
aménagement des exterieurs	17 211	
construction en cours		117 162
aménagement des locaux (mobiliers,ir	35 147	
Immobilisations financières	**0**	**0**
→ … → …		
Total	**825 272**	**117 162**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Amortis. Immob. Incorporelles	293			293
Amortis. Immob. Corporelles	21 055	19 466		40 521
Amortis. Immob. Financières				
Total	21 348	19 466	0	40 814

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	30 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	10 ans
Bâtiments - Chauffage	20 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	20 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	20 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	16 000			16 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	130			130
Total	**16 130**	**0**	**0**	**16 130**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	130		130
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	114 964	114 964	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 883	2 883	
Total	**117 977**	**117 847**	**0**

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks	96		86	10
Créances				
Immobilisations financières				
Total	**96**	**0**	**86**	**10**

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	244 681	
Livrets et comptes épargne	110 841	4 882
Comptes à terme	360 728	
Total	716 250	4 882

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Rubriques à détailler		
Fournisseurs débiteurs		
AVOIR NON PARVENUE	2 423	
ACOMPTES ET AVANCES SUR FACTURES		2 089
Créances clients et comptes rattachés		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
LEGS A RECEVOIR DU NATIONAL	42 631	55 895
SUBVENTION PACA 2019	3 835	3 835
SUBVENTION AGR2	6 000	
SUBVENTION REGION SUD	60 000	
ASS. SYNAPSE	75	
→		
Disponibilités		
Total	114 964	61 819

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Loyers photocopieur 1er trimestre n+1	2 883	2 883
…		
…		
Total	2 883	2 883

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	983 466	104 078						1 087 544
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	104 078	104 078		41 542				41 542
Subventions d'investissement				72 000				72 000
Provisions réglementées								
Total	1 087 544	208 156	0	113 542	0	0	0	1 201 086

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exerice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		**15 000**	**0**	**0**	**15 000**	**0**
fonds d urgence versé par le national	2021	15 000			15 000	
→ ...						
Total		**15 000**	**0**	**0**	**15 000**	**0**

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite →				
Total	0	0	0	

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine	423 828	27 587	114 001	282 240
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 440	80 440		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	7 321	7 321		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	47 513	47 513		
Produits constatés d'avance		0		
Total	559 102	162 861	114 001	282 240

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	**0**	**0**
→ Impôt sur les sociétés → Taxe sur les salaires → Formation professionnelle et autres taxes		
Dettes sociales :	**7 322**	**6 903**
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 012	1 989
→ Caisse de retraite	457	456
→ Caisse de mutuelle	230	110
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	15	395
→ Dettes congés à payer	3 456	2 824
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 103	1 129
→ Prélèvement à la source	49	
Total	**7 322**	**6 903**

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**80 420**	**44 543**
Fournisseurs	33 111	1 758
Fournisseurs IG LNCC	7 341	82
Fournisseurs factures non parvenues	5 429	5 814
Fournisseurs LNCC factures non parvenues	34 539	36 889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
...		
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
...		
Autres dettes :	**47 513**	**67 571**
Double paiement du national sur une note de frais	411	411
Mécénat à rembourser		500
Charges à payer (aides financières accordées)	16 500	6 500
Charges à payer au national aides financières pour la recherche	30 602	60 160
Total	**127 933**	**112 114**

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DU VAUCLUSE	Décembre 2022		Décembre 2021	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-451 645,84	-451 645,84	-459 867,45	-459 867,45
1.1 Cotisations sans contrepartie	-23 832,00	-23 832,00	-24 392,00	-24 392,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-322 825,82	-322 825,82	-295 873,80	-295 873,80
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-104 988,02	-104 988,02	-139 601,65	-139 601,65
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-3 995,90		-18 491,18	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			-64,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-2 889,00		-18 427,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-1 106,90		-0,18	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-86,12	-86,12	-25,00	-25,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-15 000,00			
TOTAL	-470 727,86	-451 731,96	-478 383,63	-459 892,45

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022 TOTAL	Décembre 2022 Dont générosité du public	Décembre 2021 TOTAL	Décembre 2021 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	32 586,00	32 586,00	30 858,00	30 858,00
Bénévolat	32 586,00	32 586,00	30 858,00	30 858,00
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	32 586,00	32 586,00	30 858,00	30 858,00

REPORTING - COMITÉ DU VAUCLUSE	Décembre 2022		Décembre 2021	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	264 481,88	264 481,88	228 079,53	213 015,53
1.1 Réalisées en France	264 481,88	264 481,88	228 079,53	213 015,53
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	160 304,22	160 304,22	114 517,53	99 453,53
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	104 177,66	104 177,66	113 562,00	113 562,00
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	72 476,68	72 465,35	66 903,16	66 901,16
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	72 476,68	72 465,35	66 903,16	66 901,16
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	92 227,24	88 242,67	64 322,54	60 897,76
3.1 Frais d'information et de communication	3 617,30	3 617,30	1 800,95	1 800,95
3.2 Frais de fonctionnement	78 849,99	74 877,42	61 470,55	58 045,37
3.3 Autres charges	9 759,95	9 747,95	1 051,44	1 051,44
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			15 000,00	
TOTAL CHARGES	429 185,80	425 189,90	374 305,63	340 814,45
EXCÉDENT OU DÉFICIT	41 542,06		104 078,00	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022 TOTAL	Décembre 2022 Dont générosité du public	Décembre 2021 TOTAL	Décembre 2021 Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			3 521,00	3 521,00
Réalisées en France			3 521,00	3 521,00
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			14 148,00	14 148,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	32 586,00	32 586,00	13 189,00	13 189,00
TOTAL	32 586,00	32 586,00	30 858,00	30 858,00

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Recettes tirées des manifestations	877	247
Ventes (dont abonnement à vivre)	477	841
Prestations de services et autres ventes	16 028	16 470
Autres produits affectées aux missions sociales	213	535
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	4 882	3 773
Quote-part de générosité reçues d'autres entités	82 512	117 736
Total	**104 988**	**139 602**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
Parrainage et recherche partenariat		64
Contributions financières sans contrepartie	2 889	18 427
Produits exceptionnels	1 107	
Total	**3 996**	**18 491**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	15 000	
Total	15 000	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance.
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;

- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

- Les consommations d'électricité sont réparties de la façon suivante 33,33 % en fonctionnement général et 66,67 % en fonctionnement lié aux actions en direction des malades.

- Les frais généraux (télécom, entretien et consommation photocopieur ,,,) sont répartis de la façon suivante ; 50 % en frais de fonctionnement générale, 25 % en fonctionnement lié aux actions en direction des malades, 20 % au fonctionnement lié à la prévention et 5 % au fonctionnement lié à la recherche.

- Les dotations aux amortissements concernant la construction sont répartis de la façon suivante 33,33 % en fonctionnement et 66,67 % pour le fonctionnement lié aux actions en direction des malades,
Ces répartitions gardent un caractère permanent.
Cette méthodologie a été validée par le Conseil d'Administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	7 531		7 531	15 062
Assurance			1 034	1 034
Electricité et eau	1 989		995	2 984
Téléphone	365	440	612	1 417
Affranchissement	22	30 209	47	30 278
Autres (à préciser)				0
Total	9 908	30 649	10 220	50 776

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	17 921	14 160
Actions d'information, de prévention et de dépistage	14 969	11 800
Actions de formation		
Actions de recherche	2 952	2 360
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	6 041	4 721
Frais de fonctionnement (dont communication)	17 993	14 155
Total	59 876	47 196

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2022**	**2021**
Actions pour les malades	123 702	85 206
Actions d'information, prévention,dépistage	24 840	19 143
Actions de formation	228	1 182
Actions de recherche	10 852	8 987
Actions autres	683	
Total	160 304	114 518
Versement à d'autres organismes	**2022**	**2021**
Actions pour les malades	6 500	6 800
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	97 678	106 762
Actions autres		
Total	104 178	113 562

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	3 617	1 801
Frais de gestion	72 648	49 015
Frais de formation		
Impôts et taxes	59	6 072
Cotisations statutaire 10 %	6 143	6 383
Charges financières	3 200	227
Dotations aux amortissements	6 489	825
Charges exceptionnelles	71	
Total	**92 227**	**64 323**

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation Report en fonds dédiés des dons manuels affectés Report en fonds dédiés des legs et donations affectés Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMIC x 1,5	32 586	30 858
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
	Total	32 586	30 858

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	48				396						443
Variation de stock							291				291
Autres achats et charges externes	58 231				61 703		58 637				178 572
Aides financières	40 832	104 178									145 009
Impôts, taxes et versement assimilés	89				15		59				163
Salaires et traitements	27 109				4 518		13 554				45 182
Charges sociales	8 733				1 522		4 439				14 694
Doations aux amortissements et dépréciations	12 977							6 489			19 466
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	12 286				4 323		6 143				22 752
Charges financières							2 543				2 543
Charges exceptionnelles							71				71
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	160 304	104 178	0	0	72 477	0	85 739	6 489	0	0	429 186

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole				32 586	32 586
TOTAL	0	0	0	32 586	32 586

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes	5 372
Autres missions	
Total	5 372

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ régularisation bnp 2021 Incc	11
regularisation trop perçu erreur banque	12
→ ...	
→ ...	
Total	23
Charges exceptionnelles	
regul apa 2021	36
regul prélèvement prevoyance	35
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	71

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE 084 - COMITÉ DU VAUCLUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	*-451 645,84*	*-459 867,45*
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-23 832,00*	*-24 392,00*
1.2 Dons, legs et mécénat	*-322 825,82*	*-295 873,80*
Dons manuels non affectés	-315 763,18	-277 859,29
Dons manuels affectés	-3 062,64	-12 614,51
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécenat	-4 000,00	-5 400,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-104 988,02*	*-139 601,65*
Manifestations	-876,70	-247,00
Ventes (dont abonnement à vivre)	-477,00	-841,00
Prestations et autres ventes		-16 470,00
Activités de récupération	-16 028,00	
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-212,50	-535,00
Autres produits affectés		
Produits financiers	-4 882,19	-3 773,08
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-82 511,63	-117 735,57
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	*-86,12*	*-25,00*
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-451 731,96	-459 892,45
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	-451 731,96	-459 892,45

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 100 925,86	981 023,00
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	26 542,06	119 078,00
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		824,86
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 127 467,92	1 100 925,86

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	*-32 586,00*	*-30 858,00*
Bénévolat	*-32 586,00*	*-30 858,00*
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-32 586,00	-30 858,00

084 - COMITÉ DU VAUCLUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	*264 481,88*	*213 015,53*
1.1 Réalisées en France	*264 481,88*	*213 015,53*
Actions réalisées par l'organisme	*160 304,22*	*99 453,53*
Actions en direction des malades, des proches et ets de santé	123 702,35	70 206,22
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	24 839,50	19 078,69
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	227,52	187,74
Actions de société et politique de santé	682,56	994,37
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	10 852,29	8 906,51
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
Versements à d'autres organismes agissant en France	*104 177,66*	*113 562,00*
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	6 500,00	6 500,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	97 677,66	106 762,00
Programmes nationaux	*97 677,66*	*106 762,00*
Programmes régionaux et départementaux		
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	*72 465,35*	*66 901,16*
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*72 465,35*	*66 901,16*
Frais d'appel de dons	62 356,52	58 697,73
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	9 453,25	7 489,91
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes	655,58	713,52
Activités de récupérations		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mecenat Info.Prev.Dep		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info.Prev. Dep		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*88 242,67*	*60 897,76*
3.1 Frais d'information et de communication	*3 617,30*	*1 800,95*
Frais d'information et de communication externe	3 617,30	1 800,95
Frais d'information et de communication interne		
3.2 Frais de fonctionnement	*74 877,42*	*58 045,37*
Frais de gestion	68 674,93	45 590,11
Formation administrative		
Impôts et taxes	59,48	6 072,26
Cotisation statutaire 10%	6 143,01	6 383,00
3.3 Autres charges	*9 747,95*	*1 051,44*
Charges financières	3 199,99	226,50
Dotations aux amortissements	6 488,56	824,94
Charges exceptionnelles	59,40	
TOTAL DES EMPLOIS	**425 189,90**	**340 814,45**
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**26 542,06**	**119 078,00**
TOTAL	**451 731,96**	**459 892,45**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		*3 521,00*

084 - COMITÉ DU VAUCLUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**
Réalisées en France		*3 521,00*
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		*14 148,00*
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	*32 586,00*	*13 189,00*
TOTAL	**32 586,00**	**30 858,00**

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation =+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
	Total						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";				
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	3	224	0,14	3 718
réunions...	2	194	0,12	3 220
Organisation de manifestations	12	732	0,44	12 151
Communication, démarches auprès des médias	1	205	0,12	3 403
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	3	168	0,10	2 789
Autres. Construction de la Maison Ligue	4	440	0,27	7 304
Total	25	1 963	1,19	32 586

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,6 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,6 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	3	2 219	2
Personnel mis à disposition			
CES et/ou autres....			
Total	3	2 219	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	564
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	564

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion, réglées directement par le comité.

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2 979 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

J.CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRE INDÉPENDANT
AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL
GESTION SOCIALE
AUDECIA

ADMINISTRATEURS
J.C. GERMAIN
J. DREVETON
F. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES
L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE VAUCLUSE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex

Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com

www.jcausse.com

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE VAUCLUSE
Association
285 Rue Raoul Follereau
84000 AVIGNON

Aux membres du comité,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

1. Avec l'Association « Vivre comme avant » :

   - Personne concernée : **Madame Maïté SANCHEZ, administratrice du comité de Vaucluse.**
   - Nature et objet : **Aide accordée par le comité de Vaucluse à l'association « vivre comme avant ».**
   - Modalités : **Le conseil scientifique du comité de Vaucluse a décidé d'accorder en date du 24 novembre 2022 à l'association « vivre comme avant » une subvention de 3 500 €.**

2. Avec l'Association « Provence stomie contact » :

- Personne concernée **: Monsieur Laurent MINEUR, administrateur du comité de Vaucluse et représenté par Danièle BARTHELEMY.**
- Nature et objet **: Aide accordée par le comité de Vaucluse à l'association « Provence Stomie Contact ».**
- Modalités : **Le conseil scientifique du comité de Vaucluse a décidé d'accorder en date du 24 novembre 2022 à l'association « Provence Stomie Contact » une subvention de 3 000 €.**

A Avignon, le 21 mars 2023

S.A. J. CAUSSE & Associés
Gilles ARBONA
Commissaire aux Comptes Associé